



Cantley

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 10 octobre 2023 à 19 h au centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

- réduire la marge de recul latéral droite de l'allée d'accès à une largeur pouvant varier entre 0,67 mètre et moins de 6 mètres et permettre l'empiètement dans l'écran végétal prescrite de 6 mètres sur une profondeur de 32 mètres;

Identification du site concerné : Lot 3 891 374 du Cadastre du Québec  
24, rue Geres

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à [municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca) avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 10 octobre 2023 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).



Donné à Cantley, ce 28<sup>e</sup> jour de septembre 2023

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/> et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 28<sup>e</sup> jour de septembre 2023

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier